



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

Quatorzième session

Katowice, 2-14 décembre 2018

Point 4 de l'ordre du jour

Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

**Orientations concernant le mécanisme
pour un développement propre**

Proposition du Président

Projet de décision -/CMP.14

**Orientations concernant le mécanisme
pour un développement propre**

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,

Rappelant les dispositions des articles 3 et 12 du Protocole de Kyoto,

Rappelant également sa décision 3/CMP.1 et ses orientations ultérieures concernant le mécanisme pour un développement propre,

Reconnaissant la contribution du mécanisme pour un développement propre aux efforts mondiaux entrepris face aux changements climatiques, celui-ci ayant permis, au 2 décembre 2018, que soient enregistrés plus de 7 806 activités de projet et 316 programmes d'activités, et que soient délivrées plus de 1,97 milliard d'unités de réduction certifiée des émissions, dont plus de 154 millions avaient été annulées de manière volontaire dans les registres nationaux ou dans le registre du mécanisme pour un développement propre,

Prenant note de l'alinéa c) du paragraphe 5 de la décision 1/CP.19 et du paragraphe 106 de la décision 1/CP.21 sur le rôle de l'annulation volontaire des unités de réduction certifiée des émissions,

I. Généralités

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport pour la période 2017-2018 du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre ;
2. *Saluant* le travail entrepris au cours de l'année écoulée par le Conseil exécutif et ses groupes d'experts et par le secrétariat pour superviser la mise en œuvre du mécanisme et pour gérer la participation à ses activités ;



3. *Désigne* comme entités opérationnelles les entités que le Conseil exécutif a accréditées et provisoirement désignées comme telles pour réaliser les tâches de validation par secteur et/ou les tâches de vérification par secteur indiquées à l'annexe ;

II. Fonctionnement et supervision du mécanisme pour un développement propre

4. *Invite* le Conseil exécutif à passer en revue les méthodes de calcul des réductions d'émissions résultant d'activités de projet qui font diminuer l'utilisation de la biomasse non renouvelable parmi les ménages ;

5. *Prie* le Conseil exécutif et le secrétariat de veiller à l'utilisation efficace et prudente des ressources du Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre jusqu'à la fin de la période d'ajustement de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, et de lui présenter à sa quinzième session (novembre 2019) un rapport détaillé sur la situation financière actuelle du mécanisme et les budgets prévus pour ses activités jusqu'à la fin de 2023.

Annexe

Désignation des entités opérationnelles par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatorzième session

[Anglais seulement]

<i>Name of entity</i>	<i>Sectoral scopes (validation and verification)</i>
Bureau Veritas India Pvt. Ltd. (BVI) ^a	1–5, 7–10 and 12–15
CEPREI certification body (CEPREI) ^a	1–5, 8–10, 13 and 15
EPIC Sustainability Services Pvt. Ltd. (EPIC) ^a	1–16
GHD Limited (GHD) ^a	1, 4, 5, 8–10, 12 and 13
LGAI Technological Center, S.A. (LGAI Tech. Center S.A) ^a	1, 3 and 13
Lloyd's Register Quality Assurance Ltd. (LRQA) ^a	1–3, 7 and 13
Perry Johnson Registrars Carbon Emissions Services (PJRCES) ^b	4, 7, 10, 12 and 15
Perry Johnson Registrars Carbon Emissions Services (PJRCES) ^c	1–3, 9 and 13
Perry Johnson Registrars Carbon Emissions Services (PJRCES) ^d	1–3, 9 and 13
Shenzhen CTI International Certification Co., Ltd (CTI) ^a	1–15
TÜV NORD CERT GmbH (TÜV NORD) ^a	1–16
TÜV SÜD South Asia Private Limited (TÜV SÜD) ^a	1, 3–5, 7, 10, 11 and 13–15

^a Accreditation granted for five years.

^b Withdrawal of accreditation by the Executive Board of the clean development mechanism; only the withdrawn sectoral scopes are indicated.

^c Entity provisionally suspended; only the suspended sectoral scopes are indicated.

^d Withdrawal of accreditation in its entirety by the Executive Board of the clean development mechanism; the withdrawn sectoral scopes are indicated.